EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL de 1ère classe 2007

Jeudi 4 octobre 2007

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 h 30 *Coefficient : 2*

CONSIGNES AUX CANDIDATS

IMPORTANT :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni le nom d'une collectivité existante ou fictive, ni signature, ni paraphe.
- Seule l'utilisation de stylo bleu ou noir est autorisée. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire, souligner ou surligner, sera considérée comme signe distinctif.
- **Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**
- **Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

L'utilisation d'une calculatrice simple, de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

Indications pour le barème :

- Orthographe : plus de 3 fautes : - 3 points
- Copie négligée : (soin, calligraphie, présentation) : - 1 point.

Nombre de pages du sujet : 6 (y compris les pages de garde)

SUJET :

Après avoir pris connaissance des documents ci-joints (4 pages), répondez aux quatre questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question.

QUESTION N°1 *(4 points)*

A l'aide des informations contenues dans le « Rapport 2006 de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur » :

- expliquez le terme « récurrent » (mot ou expression) *(0,5 point)*
- donnez un synonyme du terme « carence », puis un antonyme. *(0,5 point x 2 = 1 point)*
- un élément indispensable permet à la base de données BAOBAC de l'Observatoire d'accéder aux résultats des accidents d'un établissement. De quel élément s'agit-il ? *(1 point)*
- expliquez en une phrase pourquoi le recensement 2006 fait-il état d'une baisse du nombre d'accidents par rapport à l'année 2005. *(1,5 point)*

QUESTION N°2 *(4,5 points)*

A partir des données figurant dans la rubrique « Les accidents dans l'enseignement primaire » :

- donnez en pourcentage, arrondi au centième, la fréquence d'accidents en primaire *(2,5 points)*

A partir des données figurant dans la rubrique « La nature de l'activité et le lieu de survenue » :

- quel est le lieu où survient la grande majorité des accidents ? *(1 point)*
- les sanitaires constituent un des lieux de survenue des accidents. Tous les niveaux sont concernés, à cet effet, classez-les sous forme de tableau par ordre décroissant de pourcentage d'accidents. *(1 point)*

QUESTION N°3 *(7,5 points)*

A partir des informations du dossier :

- la mise en place de l'école intercommunautaire d'enseignement musical constitue-t-elle un atout pour les communautés de communes du Territoire de Belfort concernées ? Développez votre réponse en une dizaine de lignes. *(4 points)*
- expliquez en 2 lignes l'expression « mélomane en herbe » *(2 points)*
- dans l'expression « ... que l'école de musique ne pâtisse », à quels temps et mode est utilisé « pâtisse » ? Quel est l'infinitif de « pâtisse » ? *(0,5 x 3 = 1,5 point)*

QUESTION N°4 *(4 points)*

A partir des informations du document sur l'EDUCATION :

- analysez, en une douzaine de lignes, les principaux éléments susceptibles de faire progresser l'égalité des chances à l'école. *(4 points)*

Rapport 2006 de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur

INTRODUCTION

Missions nouvelles en cohérence avec un savoir faire confirmé

L'intérêt des travaux de l'Observatoire largement reconnu dans les établissements eux-mêmes, l'est aussi aux différents niveaux de responsabilité dans les domaines de la sécurité. Ainsi, le 6 janvier 2006, recevant le Président et le Rapporteur général à l'occasion de la remise du précédent rapport, le Ministre de l'éducation nationale avait insisté sur la nécessité de mieux prendre en compte les recommandations découlant des travaux de l'Observatoire. Dans sa réponse à la question écrite posée le 11 avril dernier par le député Marc Le Fur sur le thème récurrent de l'utilité et du coût, le Ministre rappelait que l'Observatoire a été créé en vue de remédier aux carences constatées dans la prévention des risques. Il indiquait que sa base de données « accidentalité » dégage des lignes de prévention, que son autre base de données ESOPE actualise chaque année l'état de la sécurité des bâtiments et des équipements dans les collèges et lycées avec des propositions concrètes d'amélioration. Il soulignait aussi l'esprit de partenariat productif instauré avec toutes les composantes du système éducatif et l'ensemble de ses partenaires. Au moment où se pose la question de l'extension des missions de l'Observatoire, il nous est apparu utile de rappeler en préambule à ce 11e rapport annuel, l'appréciation formulée par le Ministre au sujet du mode de fonctionnement et des résultats obtenus.

OUTILS D'OBSERVATION

Les accidents dans les établissements d'enseignement

Depuis 1995, la base de données BAOBAC de l'Observatoire permet de mener à bien une étude sur la nature des accidents corporels dont sont victimes les élèves des écoles, collèges et lycées lors de leurs activités scolaires. Rappelons afin d'éviter toute confusion que le nombre des accidents analysés (58 608 dossiers) ne doit en aucune manière être considéré comme le nombre total d'accidents survenus en 2005-2006 dans les établissements d'enseignement.

La méthode pour l'année scolaire 2005-2006

Comme les années précédentes, les établissements d'enseignement peuvent accéder directement à la fiche de saisie des accidents sur le réseau Internet. Si les dossiers comportent le numéro d'identifiant de l'établissement, ses résultats sont disponibles sur simple demande dès le début de l'année scolaire suivante.

La remontée des informations

Le total des dossiers saisis dans la base BAOBAC reste stable avec 58 608 accidents relevés pour 60 342 en 2005. 22 572 accidents ont été recensés et étudiés dans le primaire pour 27 288 en 2005. Cette légère baisse est due probablement au transfert de saisies des dossiers des IA aux écoles qui ne disposent pas toutes de connexions Internet.

Les accidents dans l'enseignement primaire

22 572 dossiers d'accidents ont été ouverts durant l'année 2005/ 2006.

Si l'on regarde les accidents pour lesquels le niveau scolaire a été renseigné :

	Nombre d'accidents recensés	Nombre d'élèves présents	Fréquence
Pré-élémentaire	6678	2609500	0,26 %
Élémentaire	15158	3924600	0,39 %
Classes AIS [2]	157	37580	0,42 %

Comme l'année dernière, la fréquence d'accident est plus élevée dans les classes élémentaires qu'en maternelle. Les classes AIS ont la fréquence la plus importante. La répartition des accidents en fonction de la situation est la suivante :

Situation habituelle	Sortie éducative/Voyage	Classe transplantée
21 317	615	219
96,2 %	2,8 %	1 %

La nature de l'activité et le lieu de survenue

Lieu de survenue	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Cour/ terrain de récréation	63,5%	76,1%	77,2%	80,2%	80,6%	82,2%	80%	78%
Salle de cours	14,4%	10,4%	8,7%	6,2%	4,6%	3,3%	2,9%	3,1%
Couloirs	4,8%	2,5%	3%	2,9%	3,8%	3,8%	7,8%	6,7%
Sanitaires	3,4%	1,4%	1,6%	3,5%	2,5%	2,1%	2,5%	1,6%
Escaliers				1,4%	1,8%	2,1%	1,9%	2,6%

Nature de l'activité en EPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Gymnastique	21,8%	18,7%	17,2%	11,9%	12,2%	10%	10,3%	9,8%
Saut	13,5%	7,9%	10,4%					
Jeux pré-sportifs	12,4%	16,5%	11,8%	11,5%	8,2%			
Natation		0%	8,1%	12,6%	13,6%	10,8%	0%	0%
Course			7,7%	13%	11,7%	11,4%	12,5%	30%

La grande majorité des accidents (83 %) survient en dehors des activités d'éducation physique et sportive.

Localisation des dommages corporels

De la petite section de maternelle au CP, les localisations les plus fréquentes sont la face, les dents puis le crâne.
Du CE1 au CM1, les dommages aux dents sont les plus nombreux.
À partir du CE1, les dommages aux chevilles augmentent pour devenir majoritaires en CM2.
Si l'on ne regarde que les accidents survenus en EPS, les localisations majoritaires sont la face, les dents puis les chevilles.
Notons que les accidents dans les sanitaires (468 au total) touchent majoritairement les doigts et la face. Une porte intervient dans 35 % des cas.

La nature des lésions

Jusqu'au CE1, les plaies sont majoritaires. Du CE2 au CM2, les traumatismes des os et des articulations augmentent rapidement avec l'âge (ils sont majoritaires en EPS).

Les accidents en sortie-voyage-classe de découvertes

Ils représentent 3,8 % du total des accidents recensés. Et 9,3 % du total des accidents en EPS.
Les accidents lors d'activités sportives apparaissent à partir de la grande section. La natation est majoritaire jusqu'au CE1. Du CE2 au CM2, ce sont les activités en montagne qui sont les plus nombreuses.
Jusqu'au CP, les plaies sont majoritaires et la localisation prépondérante des dommages corporels est la face.
Du CE1 au CM2, les traumatismes des os et articulations sont majoritaires. En CM1 et CM2, le genou est l'atteinte la plus citée.

La gravité

Si l'on se réfère aux hospitalisations :
741 hospitalisations ont été déclarées, soit 3,4 % du total des accidents (avec un pic en CP). Ce pourcentage est en forte augmentation par rapport aux accidents recensés les années précédentes.

Si l'on se réfère à l'absence scolaire :
972 absences scolaires supérieures ou égales à une semaine et/ou inaptitudes prolongées à certaines activités physiques pendant au moins 4 semaines et 9 interruptions de la scolarité supérieures ou égales à 1 trimestre et/ou aménagement scolaire nécessaire ont été recensées, représentant 5,3 % du total des accidents pour lesquels l'indice de gravité a été renseigné.

Les accidents dans les collèges

18 025 dossiers d'accidents ont été ouverts durant l'année 2005/ 2006.
Les établissements ayant accueilli 3 139 003 élèves à la rentrée 2005 (y compris EREA et SEGPA), la fréquence d'accident dans le premier cycle est de 0,57 %, soit un accident pour 174 élèves.

	Nombre d'accidents recensés	Nombre d'élèves inscrits	Fréquence
6e	5247	778941	0,67 %
5e	4325	761029	0,57 %
4e	4162	796260	0,52 %
3e	3678	773785	0,48 %
SEGPA	613	95170	0,64 %

La répartition des accidents en fonction de la situation est la suivante :

Situation habituelle	Sortie éducative/Voyage	Stage
17498	236	69
98,3 %	1,3 %	0,4 %

Sachant qu'à la rentrée 2005 la répartition des élèves inscrits est de 49 % de filles et 51 % de garçons, on note dans les dossiers qui ont été ouverts que les garçons sont plus nombreux avec 56 % sur l'ensemble des accidents recensés.

Les accidents en temps EPS

Ils représentent 57 % des accidents en collège.
17 % des accidents en EPS surviennent en section sportive scolaire.
Le pourcentage par niveau et la fréquence d'accidents au regard du total des effectifs sont les suivants :

	Nbre d'accidents en EPS renseignés	Fréquence
6e	53,8 %	0,36 %
5e	55,7 %	0,31 %
4e	59,6 %	0,30 %
3e	64,2 %	0,29 %
SEGPA	32,8 %	0,21 %

Il faut noter que les filles sont plus accidentées que les garçons en 6e (52,6 %) et 5e (50,6 %). En section sportive le % des filles accidentées est plus important : 55 % en 6e 54 % en 5e, 51 % en 4e.

CULTURE

Une école de musique gérée par deux intercommunalités

Les communautés de communes du Tilleul et du bassin de La Bourbeuse ont créé un EPCC.

Des expériences associatives malheureuses avaient eu raison d'une école de musique située sur le territoire des communautés de communes (CC) du Tilleul et du basssin de La Bourbeuse (Territoire de Belfort). Afin de ne pas délaisser les mélomanes en herbe, les deux groupements ont saisi l'opportunité ouverte par la loi du 4 janvier 2002 créant les établissements publics de coopération culturelle (EPCC). Grâce à une subvention du conseil général et une somme prélevée sur la réserve parlementaire octroyée par le sénateur Michel Dreyfus-Schmidt, le 26 octobre, l'école intercommunautaire d'enseignement musical voyait le jour et accueillait, le 6 novembre, ses premiers élèves.

P. SAUTIER/ANDIA

L'EPCC offre la possibilité aux collectivités de gérer directement l'école de musique, se félicite Gérald Lahsock, secrétaire général de la CC du Tilleul.

Tradition. Pour Gérald Lahsock, secrétaire général de la CC du Tilleul, l'enjeu est de taille: « Lorsque l'école de musique était gérée par des associations loi de 1901, les deux communautés ne faisaient que distribuer des subventions. Désormais, nous avons la gestion en main. » L'essentiel était de rassurer le public, surtout les parents d'élèves *(lire le témoignage)*, et d'éviter que l'école de musique ne pâtisse une nouvelle fois de « querelles personnelles », affirme Miltiade Constantakatos, président de l'EPCC et maire de Frais.

Habitués à travailler en commun (1), les deux groupements se sont partagé les tâches. Le Tilleul a diligenté l'étude de faisabilité et préparé le budget. Son secrétaire général est détaché deux heures par semaine dans l'école pour s'occuper des contrats de huit professeurs. Pour sa part, le bassin de La Bourbeuse met un agent à la disposition de l'EPCC pour la gestion au quotidien du budget et des paies. « Mais notre but est que l'établissement devienne autonome et nous formons notre coordinateur à ces aspects », indique Gérald Lahsock.

Les collectivités voient dans l'EPCC un autre aspect positif: l'entité pourra, via les deux collectivités, se porter acquéreur des locaux qu'elle occupe. D'autres modalités restent néanmoins à améliorer, malgré les modifications introduites par le législateur (2). Par exemple, l'obligation de recruter un cadre A pour occuper la fonction de directeur de l'établissement met à mal les finances des collectivités fondatrices. Pour l'instant, l'école se « contente » donc d'un coordinateur. **Sylvie Fagnart**

(1) Les deux communautés de communes mènent de concert une Opah.
(2) Loi n° 2006-723 du 22 juin 2006.

TÉMOIGNAGE **Olivier Bastien**, coordinateur et professeur à l'EIEM (*)

« Retrouver la confiance des parents »

« N'étant pas juriste, je ne connais pas les particularités des EPCC. En revanche, en tant que professeur, j'attends de ce nouvel "habillage juridique" qu'il évite les désastres que nous avons connus avec les précédentes associations. Les deux communautés de communes me soutiennent. De plus, le conseil général a investi dans l'école. Cela nous a permis de retrouver la confiance des parents d'élèves. La présence des pouvoirs publics, c'est notre carte de garantie. Cela signifie que des garde-fous sont désormais érigés. »

(*) Ecole intercommunautaire d'enseignement musical.

CONTACT

■ Communauté de communes du Tilleul, Gérald Lahsock, tél. : 03.84.29.03.05.

I – L'ÉDUCATION : COMMENT FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ?

Animateur
Catherine Golliau,
rédactrice en chef, Le Point

Au Point, je me suis occupée particulièrement des problèmes d'éducation et d'enseignement supérieur. Nous avions lancé un classement des grandes écoles, où nous posions la question de la vraie valeur ajoutée d'une grande école. Est-ce simplement former des élèves excellents pour d'excellents résultats ? Est-ce donner sa chance à tous ? Ce sont des questions cruciales et sensibles, dont nous allons débattre, du primaire au supérieur.

Tout d'abord, rappelons que dans notre pays, l'école est une compétence partagée entre différents acteurs. Deuxièmement, quand on étudie l'école, et spécialement l'école publique, il faut se souvenir de son histoire, d'une certaine tradition culturelle qui fait que l'école publique a été constituée contre la société parce qu'il fallait affirmer un certain nombre de valeurs, notamment des valeurs républicaines. Elle a réussi (abolition des privilèges, disparition de certains particularismes), mais force est de constater que lorsque l'on évalue son efficacité, que l'on étudie le principe de gratuité, il subsiste quelques défaillances. Les inégalités existent. On parle beaucoup des écoles et de la banlieue, mais il faut parler de toutes les écoles, y compris des grandes écoles. La démocratisation de ces grandes écoles a diminué alors que le pouvoir sort de ces grandes écoles. Lorsque l'on s'intéresse à l'égalité, l'important est d'identifier les inégalités. On ne peut pas traiter philosophiquement les questions d'inégalités. Il faut les identifier très concrètement.

La ville éducatrice

Dès lors que l'école est une compétence partagée entre une pluralité de partenaires, d'acteurs, il importe de rappeler que l'institution scolaire, comme n'importe quelle institution, a une responsabilité principale dans ses missions. Entre l'institution scolaire et la société, il doit y avoir une relation de solidarité. C'est pourquoi je suis très attaché au concept de « ville éducatrice ». Comme il y a beaucoup de partenaires, que des compétences et des responsabilités doivent être respectées, il importe que chaque collectivité territoriale puisse écrire son projet éducatif. Projet éducatif qui doit être construit de manière partenariale, qui doit être pluraliste et pluriel, transparent et publié. Il faut avoir recours aux colloques, rencontres, conférences, mais l'écriture est chose essentielle. C'est une nécessité de lisibilité. Il ne peut pas y avoir de contractualisation, de cohérence, si au départ il n'existe pas ce document de référence. À partir de là, vous avez les différents contrats qui peuvent être signés : outre le contrat éducatif local, le contrat temps libre, le contrat de cohésion sociale, etc.

Il est important de signaler des orientations. Quand on parle de l'inégalité des chances, il faut avoir en tête qu'elle est encore plus grande pendant le temps périscolaire ou hors scolaire. Chaque composante de la ville peut avoir une participation éducatrice et peut avoir une responsabilité. C'est dans le cadre du contrat éducatif que l'on doit spécifier quelles sont les actions que l'on peut mener.

Je n'énumérerai pas toutes ces actions, mais je voudrais insister sur le lien entre l'architecture d'une école et la pédagogie. Je regrette que, trop souvent, l'Inspection d'Académie ne joue pas son rôle de conseil en matière d'architecture et de pédagogie, plus particulièrement dans les communes rurales. Quand on évoque le contrat éducatif local, il y a un champ auquel nous devons être très attachés, champ très inégalitaire : la question de la santé. Je considère que l'éducation de la santé, la promotion de la santé, ont un lien très direct avec l'école. Un exemple concerne les campagnes de prévention bucco-dentaires. La carte de la carie dentaire montre des inégalités territoriales patentes et corrélées avec les origines socio-culturelles des enfants.